

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 mars 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-14**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 mars 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 mars 2026.

Point de l'ordre du jour :

4.2. Régularisation de l'utilisation de deux emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2026

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu la délibération n°2025-83 du conseil d'administration du 29 septembre 2025,

Vu l'avis du conseil académique du 3 février 2026,

Vu l'avis du comité social d'administration du 12 février 2026,

Exposé de la décision :

Suite à l'approbation de la campagne d'emploi des enseignants-chercheurs par la délibération susvisée, il est proposé de régulariser le changement d'affectation d'équipe de recherche pour deux emplois vacants à la rentrée 2026.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la régularisation de l'utilisation de deux emplois d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2026, conformément au document joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :

- tableau de l'utilisation des deux postes d'enseignants-chercheurs.

Fait à Tours,